Programme de doctorat en sciences de l'environnement
Composition du comité d'encadrement*

Identification:

Nom, prénom de l'étudiante, l'étudiant:	Première session d'inscription au Programme:

Choix des membres du comité d'encadrement:

Nom, prénom (directrice, directeur de recherche)		Nom, prénom (codirectrice, codirecteur, s'il y a lieu)	
Titre	Département	Titre	Département
Université d'attache		Université d'attache	
Adresse: No civique / rue		Adresse: No civique / rue	
Ville / Province	Code postal	Ville / Province	Code postal
Téléphone	Courriel	Téléphone	Courriel

Deux autres membres:

Nom, prénom		Nom, prénom	
Titre	Département	Titre	Département
Université d'attache / Organisme		Université d'attache / Organisme	
Adresse: No civique / rue		Adresse: No civique / rue	
Ville / Province	Code postal	Ville / Province	Code postal
Téléphone	Courriel l	Téléphone	Courriel

Signature: étudiante, étudiant	Signature: directrice, directeur	Signature: codirectrice, codirecteur

Approbation du sous-comité d'admission et d'évaluation:

Signature: directrice, directeur du Programme pour le SCAE	Date

* Au début de la première session d'inscription de chaque étudiante, étudiant admis au Programme, le Sous-comité d'admission et d'évaluation, après consultation auprès de la directrice, du directeur de recherche de l'étudiante, l'étudiant, assigne à cette dernière, à ce dernier un Comité d'encadrement formé de la directrice, du directeur de recherche, de la codirectrice, du codirecteur s'il y a lieu, et de deux autres professeures, professeurs; une des deux dernières personnes mentionnées aura une formation disciplinaire autre que celle de l'étudiante, l'étudiant. Avec l'accord du Sous-comité d'admission et d'évaluation du Programme, l'étudiante, l'étudiant pourra se voir assigner comme conseillère, conseiller un membre choisi à l'extérieur de l'Université. Toute modification relative à la composition du Comité d'encadrement doit être soumise par écrit pour approbation au Sous-comité d'admission et d'évaluation.

Le Comité d'encadrement assiste et conseille l'étudiante, l'étudiant aux différentes étapes de la réalisation de son cursus doctoral. Il participe à l'évaluation du projet de thèse et de la synthèse environnementale de l'étudiante, l'étudiant. Il est à noter qu'en dehors de la direction de recherche, les membres du comité d'encadrement ainsi que tout autre chercheur ayant été impliqué directement dans la recherche de l'étudiant, ne pourront pas faire partie du jury de thèse.

La directrice, le directeur de recherche, les conseillères, conseillers ou l'étudiante, l'étudiant peuvent, si cela paraît nécessaire, réunir en tout temps le Comité d'encadrement. Il est fortement recommandé que l'étudiante, l'étudiant rencontre son Comité une fois par session et au moins une fois par année.